

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 juillet 2013

N° 2013-15

ARRIVÉE

19 JUL. 2013

PREFECTURE DE
TARN-ET-GARONNE

| | | |
|---|----|--|
| Nombre de délégués en exercice : | 16 | L'an deux mil treize, le 16 juillet à 15 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents : | 9 | |
| Date de la convocation : 08 juillet 2013 | | |

Présents : MM. ASTOUL, ASTRUC, AURADE, CAMBON, LAMOLINAIRIE, LATOUR, LAVABRE, MASSAT et MOUCHARD.

Absents excusés : MM. AJAS, BONHOMME, DAGEN, GARRIGUES, MARTY, ROUCOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général), MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compétences optionnelles déléguées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron – Marché de collecte du verre.

Comme pour les autres collectivités adhérentes au SDD, la collecte du verre sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron est effectuée par un prestataire en points d'apport volontaire.

Le contrat en cours arrivant à échéance, une nouvelle consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché à commande conclu pour une période de 3 ans et portant sur la collecte d'un tonnage actuel de verre compris entre 350 et 550 tonnes, les quantités collectées en 2011 et 2012 s'élevant respectivement à 450 et 443 tonnes.

Un avis de consultation a été publié le 12 avril 2013 sur le « profil acheteur » mis en place en collaboration avec le CDG82.

Au 16 mai, date limite de remise des propositions, 3 offres ont été réceptionnées :

- VEOLIA PROPLETE – Agence de Montauban
- CARCANO Pierre – Saint-Juéry (81)
- DRIMM SAS – Montech

Après vérification, la meilleure proposition a été présentée par VEOLIA PROPLETE avec un prix unitaire de 49 € HT la tonne collectée dans les conditions fixées par le cahier des charges et le Président propose donc de conclure le marché avec cette Entreprise.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président,
- autorise le Président à signer le marché à commande correspondant pour les montants annuels suivants :
 - Montant mini : 18 350.50 € TTC
 - Montant maxi : 28 836.50 € TTC

Fait et délibéré le 16 juillet 2013

Le Président,

Jean CAMBON

